

FEDERATION EUROPEENNE DES EMPLOIS DE LA FAMILLE



EUROPEAN
FEDERATION
FOR FAMILY
EMPLOYMENT
& HOME CARE

SOMMAIRE

SEPTEMBRE 2018

■ CADRE POLITIQUE EUROPEEN

1. **SOMMET EUROPEEN:** Emmanuel Macron met en garde les pays de l'Est
2. **ELECTIONS EUROPEENNES:** état des lieux à l'échelle européenne
3. **SUEDE:** le 25 septembre, la coalition de centre droit et l'extrême droite ont uni leurs voix pour démettre le premier ministre Stefan Löfven affaibli par les dernières législatives.
4. **BREXIT:** des Etats Membres unis contre Theresa May
5. **ROUMANIE:** après la Hongrie, le Parlement européen envisage de se pencher sur le cas roumain
6. **ITALIE:** le ministre de l'Intérieur italien veut « changer l'UE de l'intérieur »
7. **HONGRIE:** le cas Orban continue à susciter des clivages en Europe

■ EUROPE SOCIALE

8. **DIRECTIVE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL:** les députés sont profondément divisés sur la notion de «travailleur»
9. **TRAVAIL A DOMICILE EN ITALIE:** en 2019, l'embauche de travailleurs domestiques de moins de 35 ans sera moins chère en Italie
10. **ENFANCE:** l'UE examine l'idée d'une «garantie pour enfants»
11. **EQUILIBRE VIE PRIVEE / VIE PROFESSIONNELLE :** calendrier des négociations interinstitutionnelles
12. **ELA:** certains pays d'Europe centrale et orientale se positionnent pour accueillir le futur siège
13. **EMPLOI:** Eurostat indique que le taux d'emploi est inférieur dans les villes que dans les zones rurales
14. **CROISSANCE:** la Commission affirme que l'économie européenne est en croissance mais à un rythme plus lent qu'en 2017

■ FINANCEMENTS EUROPEENS

15. **FSE+:** Mme Lope Fontagné cherche à ajuster les allocations du FSE après 2020 et à renforcer la lutte contre l'extrême pauvreté

■ AGENDA EUROPE

■ NOMINATIONS

■ CADRE POLITIQUE EUROPEEN

1. SOMMET EUROPEEN: Emmanuel Macron met en garde les pays de l'Est

Le Président français n'a pas mâché ses mots lors de sa conférence de presse à l'issue de la rencontre informelle des dirigeants européens à Salzbourg, jeudi 20 septembre. Sans les citer, Emmanuel Macron a accusé les pays de l'est de l'Europe de « générer » une « crise et des tensions ». Il a visé « ceux qui disent : « Je ne veux pas respecter le droit international » », ou ceux qui expliquent être dans Schengen et aimer l'Europe « quand il faut toucher les fonds structurels », tout en ajoutant que « pas un seul réfugié qui a droit à l'asile ne sera pris ». « C'est ceux-là qui créent le trouble », a déclaré le président français. Pour lui « le sujet migratoire est un vrai défi ». « Les réponses doivent être profondes, nationales et européennes » pour « être à la hauteur de nos valeurs ». Selon le chef de l'État, les élections européennes de mai 2019 seront le moment d'une « discussion en vérité », car « l'Europe n'est pas un menu à la carte », mais « un projet politique. » Et la sanction sera claire. « Les pays qui ne veulent pas davantage de solidarité sortiront de Schengen, ne toucheront plus les fonds structurels », a-t-il indiqué. Répétant une menace déjà sur la table dans le cadre des discussions sur le budget l'UE après 2020.

2. ELECTIONS EUROPEENNES: état des lieux à l'échelle européenne

A NOTER: 270 TEXTES A BOUCLER AVANT LES ELECTIONS EUROPEENNES

C'est le décompte officiel qui a été présenté lors de la conférence des Présidents du Parlement européen, jeudi 6 septembre. De façon exceptionnelle, le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, était présent à cette réunion de rentrée. Il a précisé que l'exécutif ne prévoyait de présenter qu'un nombre très limité de nouveaux textes, sur des thématiques précises : migration, protection des frontières, agenda numérique, retrait des contenus en ligne, blanchiment d'argent. À noter qu'en fonction des résultats de la négociation du Brexit, d'autres textes pourraient être nécessaires. Le Parlement siègera pour la dernière fois en avril 2019.

■ QUEL AVENIR POUR LE "SPITZENKANDIDATEN" ?

En 2014, le Parlement avait réussi le tour de force d'imposer son candidat - Jean-Claude Juncker - à la présidence de la Commission européenne. En 2019, le concept montre, aux quatre coins de l'Europe des signes d'effritement.

LE CONCEPT:

En théorie, il est simple. Tous les cinq ans, chaque famille politique désigne son prétendant, chef de file (ou « Spitzenkandidat » en allemand) pour devenir le prochain Président de la Commission européenne.

Les électeurs européens ont donc le choix entre conservateurs, socialistes, écologistes, libéraux... dans les urnes, et le parti avec le plus de députés (ou le second en cas d'échec) tentera ensuite de former une majorité au Parlement pour faire approuver son leader.

Lors de la mise en place du mécanisme en 2014, il s'agissait de rendre l'UE plus démocratique, de montrer aux citoyens que leur vote avait un impact réel sur le choix des dirigeants. Mais, de toute part, cet acquis est remis en cause lors des élections de 2019. En effet, en raison de la montée de l'extrême droite, certains redoutent qu'aucun des groupes ne dispose de plus de 200 députés dans le prochain hémicycle. Ce qui rendrait la

construction d'une majorité difficile et nécessiterai potentiellement quatre partis (actuellement la coalition rassemble le PPE et le groupe S&D).

Dans ces conditions la question se pose déjà à Bruxelles : un Spitzenkandidat pourra-t-il s'imposer ou feront-ils tous les frais des guerres entre partis au lendemain de la campagne ? Y aura-t-il au contraire un candidat venu d'ailleurs? Les chefs d'État et de gouvernement voient quant à eux d'un mauvais œil ce concept qui les prive de leur pouvoir de décision. En effet, avant 2014, ils pouvaient librement choisir le nom du président de la Commission européenne. Ce dernier était ensuite validé par les députés.

Officiellement, des dirigeants comme la Chancelière allemande Angela Merkel soutiennent le principe des Spitzenkandidaten. Mais, en coulisses, la répartition des postes importants au sein de l'UE fait l'objet d'intenses tractations.

La candidature de Michel Barnier, qui a été de nombreuses fois évoquée est mise à mal par l'agenda de négociation du Brexit, que pilote ce dernier pour la Commission.

En France, Emmanuel Macron n'appartient pas à une famille politique européenne, il n'a donc aucun intérêt à défendre un processus verrouillé par les partis. Il ne souhaite pas s'interdire de nommer un président de la Commission venu d'ailleurs.

▪ **OU EN SONT LES DIFFERENTS PARTIS EUROPEENS ?**

PARTI POPULAIRE EUROPEEN (PPE) : le processus de désignation du candidat du PPE pour la présidence de la Commission européenne est lancé. Le premier prétendant officiel est l'allemand Manfred Weber qui préside le groupe au Parlement depuis 2014.

L'ancien Premier Ministre finlandais Alexander Stubb et le Français Michel Barnier mûrissent encore leur candidature, qui devra être déposée avant le 12 octobre. Des tensions existent au sein du groupe en raison d'une droitisation de plusieurs partis nationaux.

PARTI SOCIALISTE EUROPEEN (PSE) : le groupe des Socialistes et Démocrates (2e formation de l'hémicycle) est l'émanation du Parti Socialiste européen. Ce dernier est mal en point. Ses partis nationaux sont presque tous en recul ou en voie de marginalisation. La situation du PS français en est l'illustration. Le Vice-Président slovaque de la Commission européenne, Maros Sefcovic, a fait savoir qu'il serait candidat pour être désigné Spitzenkandidat. Le Commissaire français Pierre Moscovici doit faire connaître sa décision de se présenter ou pas dans les prochains jours.

ALLIANCE DES DEMOCRATES ET LIBERAUX EUROPEENS (ADLE) : ce parti est l'une des composantes du groupe qui porte le même nom au sein de l'hémicycle. Le 2e pilier du groupe est le Parti démocrate européen (PDE), dans lequel on trouve le Modem français. Le chef du groupe ADLE, Guy Verhofstadt, souhaite une alliance avec La République en marche pour les élections à venir. Dans une interview au journal français Ouest-France, il s'est rallié à la position d'Emmanuel Macron, estimant que le processus des Spitzenkandidaten ne remplit pas tous les critères démocratiques. Le Belge émet des doutes sur la désignation d'un prétendant.

Le parti devait normalement se retrouver à Madrid entre le 8 et le 10 novembre pour le désigner. Sans l'ADLE, famille politique pro-européenne héritière du groupe créé par Simone Weil, les Spitzenkandidaten perdent de leur légitimité et pèseront peu face aux chefs d'État et de gouvernement.

LES VERTS : le Parti Vert européen regroupe la grande majorité des élus du groupe (si on exclut sa composante régionaliste). Ils ont quatre prétendants à départager pour la présidence de la Commission. Petra de Sutter, sénatrice écologiste belge, Bas Eickhout, député européen néerlandais, Ska Keller, députée européenne allemande, et Atanas Schmidt, du parti vert

bulgare, ont déposé leur candidature pour être Spitzenkandidaten. Traditionnellement, le parti Vert européen présente « un ticket » composé d'un homme et d'une femme. Les quatre prétendants seront départagés lors du congrès qui se déroulera à Berlin les 23, 24 et 25 novembre.

PARTI DE LA GAUCHE EUROPEENNE (PGE) : au départ, le PGE est l'ossature du groupe Gauche unitaire européenne (GUE). Une situation en train de changer en raison de profondes divergences ou inimités politiques. Les Grecs de Syriza et les Français de LFI sont en guerre ouverte depuis 2015. Jean-Luc Mélenchon a toujours considéré le ralliement du Premier ministre grec, Alexis Tsipras, au troisième plan d'aide comme une trahison.

Tous deux membres de la GUE, La France insoumise et Podemos ont créé une alliance en dehors du PGE, dont ils ne sont pas membres (ou plus, dans le cas des français). Ils ont été rejoints par le Bloco portugais et n'excluent pas de présenter seuls un Spitzenkandidat.

Si, comme en 2014, le PGE présente lui aussi un candidat pour la Commission européenne, la GUE partirait en ordre dispersé aux élections. Ces divisions s'expliquent par une lutte d'influence au sein du groupe, aujourd'hui largement dominé par les Allemands de Die Linke, dont la ligne est jugée trop centristes par La FI et Podemos. En s'alliant, ces derniers cherchent à renverser l'équilibre interne du groupe.

ALLIANCE DES CONSERVATEURS ET REFORMISTES EUROPEENS : ce parti regroupe les membres des Conservateurs et Réformistes européens (eurosceptiques, 73 députés) même avec le départ à venir de leurs élus britanniques (20 sur 73), le groupe a des chances de survie après 2019. Sa formation politique, l'Alliance des conservateurs et réformistes européens, a prévu d'annoncer le 18 octobre le nom de son prétendant à la Commission européenne.

DEUX CAS A PART :

Europe de la liberté et de la démocratie directe (EFDD) : ce groupe ne dispose pas de parti politique européen. Aucun Spitzenkandidat n'est attendu pour le moment.

Europe des nations et des libertés (ENL) : l'ENL est composé de partis nationaux opposés à toute intégration politique, comme le Rassemblement national (France, ex-FN) ou le Parti de la liberté néerlandais. Ils ne comptent pas présenter de Spitzenkandidat.

▪ EN FRANCE : PEU DE CLARTE

LRM ET L'EUROPE, IL FAUDRA ENCORE ATTENDRE POUR EN SAVOIR PLUS

Christophe Castaner, à la tête du parti présidentiel français, poursuit son tour d'Europe, rencontrant des partenaires potentiels dans les différentes capitales européennes. Il se refuse à dévoiler leurs noms pour le moment, mais affirme discuter avec un spectre assez large d'acteurs politiques, de centre droit comme de centre gauche. Il s'est déclaré « surpris » par l'enthousiasme de Guy Verhofstadt lorsque celui a déclaré vouloir rejoindre Emmanuel Macron et créer un mouvement avec lui. Il a répété qu'il n'était pas favorable à la logique des Spitzenkandidaten et que LRM présenterait « le moment venu », une équipe de niveau européen. Le chef de La République en marche (LRM) a par ailleurs tendu la main aux formations de centre droit en France : « Face à l'enjeu – qui est de sauver l'Europe – il faut que tous ceux qui croient en l'Europe nous rejoignent. »

Le 26 septembre, "En marche" s'est affiché aux côtés de six leaders politiques européens dans une tribune publiée dans plusieurs journaux – Signé par Christophe Castaner (LRM), le Belge Guy Verhofstadt (ADLE), l'Italien Matteo Renzi (PD), l'Espagnol Albert Rivera (Ciudadanos), le Premier ministre maltais, Joseph Muscat (Parti travailliste), le Néerlandais Alexander Pechtold (Démocrates 66) et le Roumain Dacian Ciolos (Roumanie ensemble), le texte, intitulé « Réveillons l'Europe », a été publié dans Libération, le Guardian et la Stampa. Ce texte vise pour le moment à montrer les valeurs communes partagées par ces responsables politiques en Europe. Les mouvements que représentent ces personnalités seront-ils inclus dans une

formation commune au Parlement européen ? Quelles sont les prochaines étapes prévues avec eux ? Pour le moment, pas de réponses.

LE CASSE-TÊTE DES PARTIS POUR LES LISTES AUX EUROPÉENNES

Mis à part la France Insoumise (FI), qui a désigné un duo, Manuel Bompard et Charlotte Girard, les autres partis n'ont toujours pas choisi leurs têtes de liste pour les élections européennes de mai 2019, explique Le Monde. Le PS, qui essaye à tout prix d'éviter de désigner Pierre Moscovici, vient d'essayer le refus du Belge Paul Magnette. La situation reste également tendue à gauche, avec une nouvelle fin de non-recevoir adressée par l'écologiste Yannick Jadot à Benoît Hamon. Ce dernier continue à espérer une liste d'union, qui pourrait se faire avec les communistes, leur chef de file, Ian Brossat, se montrant très ouvert à cette option.

3. SUEDE: le 25 septembre, la coalition de centre droit et l'extrême droite ont uni leurs voix pour démettre le premier ministre Stefan Löfven affaibli par les dernières législatives.

Même si la poussée de l'extrême droite a été moins forte que prévu, les élections du 9 septembre ont conduit à une situation de blocage. Le bloc de gauche ne devance que d'un siège celui de droite (144 contre 143). En place depuis 2014, l'hypothèse d'un gouvernement minoritaire de gauche, qui tient grâce à l'abstention de la droite sur le budget, risque de ne pas être reconduite. Deux solutions existent alors : une grande coalition entre les socio-démocrates et la droite modérée ou une alliance droite-extrême droite. Deux configurations auxquelles les Suédois ne semblent pas prêts pour le moment. En 2014, trois semaines seulement furent nécessaires pour former un gouvernement.

Quinze jours après les élections législatives, les Suédois n'ont toujours pas la moindre idée du nom de leur prochain premier ministre, et encore moins de la composition du gouvernement qu'il pourra diriger. Depuis lundi 24 septembre, leur Parlement a au moins un nouveau Président : le conservateur Andreas Norlen, 45 ans, a battu son opposante sociale-démocrate Asa Lindestam. M. Norlen, ancien Président de la Commission des lois constitutionnelles au Riksdag, a été élu grâce aux voix des élus des Démocrates de Suède (SD, extrême droite).

Sa nomination à peine entérinée, il a organisé, mardi 25 septembre, un vote de défiance à l'encontre du premier ministre sortant, le social-démocrate Stefan Löfven. Une majorité de 204 parlementaires sur 349 ont voté contre la motion de confiance, soit la totalité des élus de la droite, du centre et de l'extrême droite, moins une voix. M. Löfven restera à son poste pour expédier les affaires courantes, en attendant la formation d'un nouveau gouvernement.

Le Président du Parlement devrait charger le patron des conservateurs, Ulf Kristersson, de s'atteler à cette tâche et de commencer les négociations de coalition. Elles s'annoncent très compliquées.

Au terme de quatre tentatives infructueuses pour former un gouvernement, le Président devra convoquer des élections anticipées.

4. BREXIT: des Etats Membres unis contre Theresa May

Les Européens mettent une pression sans précédent sur Theresa May. La France juge les propositions britanniques actuelles « inacceptables ». Pour l'Allemagne, il n'y a « pas de compromis possible sur l'intégrité du marché unique ». Pour l'Espagne, « les principes

fondamentaux de l'UE sont indivisibles ». Les Vingt-Sept ont été directs après leur discussion sur l'état d'avancée des négociations avec le Royaume-Uni, jeudi 20 septembre à Salzbourg (Autriche). Le président du Conseil européen a aussi prévenu : un sommet extraordinaire pour finaliser les discussions ne sera organisé les 17 et 18 novembre que si « des progrès importants » sont réalisés un mois avant, les 18 et 19 octobre à Bruxelles.

Donald Tusk a également souhaité que le texte décrivant la future relation commerciale entre l'UE et le Royaume-Uni fixe un cap clair. Et ce, même si les détails sont négociés pendant la période de transition (mars 2019-décembre 2020). Une déclaration qui va dans le sens des demandes françaises. Paris veut éviter toute ambiguïté pouvant laisser entendre que les Britanniques auraient obtenu certains avantages liés au marché unique, sans pourtant en faire partie.

AUTRE ENJEU DE TAILLE : L'IRLANDE

« Il n'y aura pas d'accord sur le retrait britannique de l'UE, s'il n'existe pas de filet de sécurité pour la frontière nord-irlandaise », a rappelé le Président du Conseil européen, jeudi 20 septembre. Donald Tusk douche ainsi l'idée que le problème irlandais aurait pu être mis sous le tapis, pour éviter un Brexit sans accord. La Première Ministre britannique s'est engagée, jeudi 20 septembre, à présenter rapidement de nouvelles propositions pour éviter le retour d'une frontière en dur sur l'île. Toutefois, Theresa May a rappelé qu'elle s'opposerait à la création d'une frontière douanière entre l'Irlande du Nord et le reste du Royaume-Uni.

Seule ombre à l'unité européenne, le Premier Ministre hongrois, qui accuse les Vingt-Sept de vouloir punir les Britanniques pour le Brexit. Prochaine étape : le congrès des conservateurs britanniques, du 30 septembre au 2 octobre, crucial pour la survie politique de la Première ministre, Theresa May, face à ses adversaires pro-Brexit dur.

5. ROUMANIE: Après la Hongrie, le Parlement européen envisage de se pencher sur le cas roumain

Le Président de l'hémicycle va inviter le Premier Ministre de Roumanie à venir s'exprimer en plénière, à la fin du mois d'octobre. Depuis plusieurs mois, le gouvernement en place multiplie les lois pour affaiblir le pouvoir judiciaire et la lutte contre la corruption. Les députés européens s'inquiètent de ces dérives. Le vote d'une résolution lors de la plénière de début octobre a été discuté lors de la Conférence des Présidents du 13 septembre, mais aucune décision n'a été prise pour le moment. Le 12 septembre, les députés ont approuvé un texte demandant l'ouverture d'une procédure de sanctions contre la Hongrie, pour non-respect de l'État de droit.

6. ITALIE: Le ministre de l'Intérieur italien veut « changer l'UE de l'intérieur »

Dans une interview accordée au Time Magazine, publiée jeudi 13 septembre, Matteo Salvini change de ton à propos de l'Europe. « Non, non » il ne veut pas « faire exploser l'UE », ni que l'Italie en sorte, mais, « au contraire », « changer les choses de l'intérieur ». « Cette Union a trop grandi, trop vite, sans socle commun, seulement une monnaie commune. Nous travaillons donc à rétablir l'esprit européen qui a été trahi par ceux qui nous gouvernent », explique-t-il. Sur l'immigration, son discours a désormais des accents qui rappellent celui d'une partie des Allemands de Die Linke ou de La France Insoumise. « Le plus gros problème de l'Italie est le travail. Une immigration non contrôlée crée des dommages sur le marché du travail, car les Italiens ne peuvent être compétitifs avec des travailleurs illégaux exploités. » Quand il évoque ses alliés en Europe, avec lesquels il travaille au rassemblement dans la

perspective des élections européennes de mai 2019, Matteo Salvini liste des mouvements en France, Allemagne, Pologne, Roumanie, Bulgarie, Pays-Bas, Belgique et Autriche. Pas un mot sur la Hongrie.

A BRUXELLES, ON S'INQUIETE DU FUTUR BUDGET ITALIEN. Selon le Commissaire européen aux Affaires économiques, Pierre Moscovici, l'Italie est un problème au sein de la Zone Euro. « C'est [...] le sujet sur lequel je veux me concentrer avant tout », a-t-il ajouté. Le gouvernement hybride extrême droite (Ligue) et populistes (Mouvement 5 étoiles) doit envoyer, d'ici le 15 octobre, son projet de budget pour 2019, comme tous les pays de la Zone Euro. La négociation risque d'être difficile. Politiquement, le gouvernement a peu d'allié au sein de la Commission européenne. Et il semblerait que Matteo Salvini ait peu de respect pour les règles budgétaires européennes.

7. HONGRIE: Le cas Orban continue à susciter des clivages en Europe

▪ LA DROITE ET L'EXTRÊME DROITE BULGARES SOUTIENNENT PLEINEMENT VIKTOR ORBAN

Le GERB (centre droit) et les Patriotes unis (extrême droite) gouvernent ensemble à Sofia. Dans une lettre commune, les membres du gouvernement affichent leur soutien plein et entier à la Hongrie et annoncent que la Bulgarie votera contre d'éventuelles sanctions à son endroit. Les Bulgares estiment que les pays de l'Est doivent se serrer les coudes.

▪ UN VOTE HISTORIQUE AU PARLEMENT EUROPEEN

Le 12 septembre dernier les eurodéputés réunis en session plénière ont voté le rapport de l'eurodéputée écologiste néerlandaise Judith Sargentini sur la situation de l'État de droit en Hongrie. La veille Victor Orban s'était exprimé devant l'hémicycle pour les convaincre de rejeter le rapport.

Ainsi à une large majorité – plus de deux tiers des suffrages exprimés –, les eurodéputés ont recommandé au Conseil (les Etats membres) l'activation d'une procédure communautaire exceptionnelle (l'article 7 du traité sur l'Union européenne) pour « risque clair de violation grave de l'Etat de droit ».

C'est la première fois que l'hémicycle bruxellois, représentant les 510 millions de citoyens de l'Union européenne (UE) signifie aussi clairement à un gouvernement d'un Etat membre qu'il a franchi la ligne rouge, qu'il s'éloigne trop des valeurs fondatrices.

Le Parlement européen s'est emparé d'une procédure particulièrement stigmatisante : l'article 7 n'avait jusque-là été déclenché qu'une fois depuis qu'il existe : par la Commission, contre la Pologne, en décembre 2017. Mené à son terme, il peut aller jusqu'à priver un Etat de son droit de vote au conseil, ce qui équivaut à une quasi-exclusion du jeu européen.

Le PPE (auquel le parti d'Orban appartient), a choisi de ne pas donner de consignes de vote, laissant ses membres voter en leur âme et conscience. Le parti français "Les Républicains" est très divisé depuis entre les députés européens pour, contre et ceux qui se sont abstenus. Nombreux estiment que le congrès du PPE à Helsinki, les 7 et 8 novembre, auquel Orban est convié, sera un test.

En fait, la discussion sur le respect de l'État de droit en Hongrie cristallise l'opposition entre populistes et humanistes. Censé répondre aux critiques Orban se positionne comme leader d'une vision de l'Europe. « Nous ne céderons pas au chantage, la Hongrie défendra ses frontières. Nous sommes prêts pour les élections de mai prochain et ramener la démocratie dans la politique européenne. » Pour le défendre, Viktor Orbán a trouvé à ses côtés les représentants des ultra-conservateurs polonais du PiS, l'anti-européen chef de file du Brexit Nigel Farage ou encore l' élu d'extrême droite RN Nicolas Bay. À l'opposé, les chefs de file

des libéraux, des Verts, des socialistes et de l'extrême gauche ont fustigé l'attitude du Premier Ministre.

■ EUROPE SOCIALE

8. DIRECTIVE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL: les députés sont profondément divisés sur la notion de «travailleur»

Fin août, les eurodéputés de la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) ont longuement débattu de la définition du terme «travailleur» dans le cadre de la directive sur les conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne. Le rapporteur Enrique Calvet Chambon (ADLE, Espagne) a suggéré que plutôt que de chercher une définition du terme «travailleur» au niveau européen, avec le risque de créer des insécurités juridiques avec les lois nationales et les définitions de la CJUE, il a suggéré de se concentrer sur les caractéristiques des relations contractuelles.

Il a donc proposé que toute personne soit considérée comme un travailleur si elle est dans une situation organisationnelle et hiérarchique fonctionnelle et dépendante sur le plan économique, afin que le plus grand nombre possible de personnes soient couvertes par la directive. Le député a déclaré qu'il fallait éviter d'exclure les travailleurs du champ d'application de la directive, évitant ainsi le "dumping juridique". L'eurodéputé veut éviter de s'enliser dans un débat juridico-national qui pourrait ruiner les négociations.

Le vote de la commission est prévu pour le 18 octobre, en même temps que le vote sur l'Autorité européenne du travail.

9. TRAVAIL A DOMICILE EN ITALIE: en 2019, l'embauche de travailleurs domestiques de moins de 35 ans sera moins chère en Italie

Nouvelles dans le domaine des allègements fiscaux en Italie: à partir de 2019, les familles qui embauchent des travailleurs domestiques âgés de moins de 35 ans auront droit à un rabais sur les cotisations, avec une possibilité d'économiser jusqu'à 1 050,00 € sur 3 ans maximum. La mesure s'applique également aux entreprises.

La règle énoncée dans la loi no. 96 du 9 août 2018 (conversion du décret sur la dignité) étend une disposition qui, en réalité, existait déjà dans le système juridique italien (loi 205/2017) en l'appliquant également au secteur du travail domestique précédemment exclu.

Une victoire pour les familles qui ont recours à des travailleurs domestiques, à des soignants et à des baby-sitters mais aussi à Assindatcolf, l'association qui, pour obtenir ce résultat important, a représenté les intérêts des familles et des travailleurs lors d'une réunion avec le gouvernement et le ministre du Travail, Luigi Di Maio.

S'agissant des détails de la mesure, qui sera valable pour la période de deux ans 2019-2020, il y aura une réduction de 50% sur les contributions versées pour recruter des jeunes de moins de 35 ans. Cette mesure pourrait donner lieu à 31 200 nouveaux emplois par an. En ce qui concerne le secteur domestique, Assindatcolf a calculé qu'il y a actuellement environ 2 500 jeunes travailleurs qui sont régulièrement employés pour un contrat à durée indéterminée. Ce nombre pourrait augmenter de manière significative avec les opportunités offertes aux familles. À la mi-octobre, l'arrêté interministériel devrait clarifier certains aspects techniques à partir de l'éventail des futurs bénéficiaires.

La deuxième introduction importante de la loi 96, qui a de nouveau vu Assindatcolf comme protagoniste, est celle qui exempte le secteur du fardeau des augmentations appliquées aux renouvellements de contrats à durée déterminée. La disposition était énoncée dans le texte du décret approuvé par l'exécutif italien. Après avoir constaté l'anomalie, Assindatcolf l'a signalé pour la première fois aux Commissions des finances et du travail de la Chambre des députés et l'a ensuite porté à l'attention du Gouvernement, suscitant un large débat également couvert par les médias nationaux. L'Association nationale des employeurs à domicile a calculé qu'en plus d'être inutile, la mesure aurait pu peser sur les familles avec une augmentation des coûts estimée à environ 160€ par an (sur la base d'un contrat hebdomadaire standard de 24 heures). Le gouvernement a donc opté pour un redressement, donnant le feu vert à la Commission à un amendement conçu par le Pd (Parti démocratique) qui excluait en fait la catégorie.

10. ENFANCE: L'UE examine l'idée d'une «garantie pour enfants»

L'idée d'une garantie européenne pour les enfants a été invoquée à maintes reprises par le Parlement européen et semble progresser à Bruxelles.

En réponse à une question parlementaire de Vilija Blinkevičiūtė (S & D, Lituanie), la Commission européenne a indiqué le 24 août qu'elle travaillait actuellement à «mettre en œuvre la première phase de l'action préparatoire du Parlement européen en faveur des enfants».

Selon ce député, un appel d'offres a été lancé le 21 mars pour réaliser une étude de faisabilité complète et détaillée sur la garantie des enfants pour 4 groupes d'enfants vulnérables, dont la situation est particulièrement préoccupante et urgente.

Le contrat devrait être signé au cours des prochaines semaines et l'entrepreneur sélectionné commencera à travailler après l'été. Un rapport final devra être soumis 18 mois plus tard.

La deuxième phase de l'action préparatoire, qui doit encore faire l'objet d'un appel d'offres, examinera la faisabilité et la valeur ajoutée d'une garantie pour enfants étendue à des groupes d'enfants plus nombreux.

Dans une résolution non législative en 2016 sur la conciliation de la vie privée et professionnelle, le Parlement européen a appelé à une garantie sur le modèle de la «garantie pour la jeunesse» qui permettrait à chaque enfant d'avoir accès à des soins de santé gratuits, à une scolarité gratuite un hébergement gratuit et décent et une nutrition appropriée.

Il y a actuellement 20 millions d'enfants vivant en dessous du seuil de pauvreté dans l'Union européenne et plus d'un enfant sur quatre vit dans une extrême pauvreté.

11. EQUILIBRE VIE PRIVEE / VIE PROFESSIONNELLE : Calendrier des négociations interinstitutionnelles

CE QU'IL FAUT RETENIR

1. La directive « équilibre entre vie professionnelle et vie privée » propose que chacun des parents, à la naissance d'un enfant, ait droit à quatre mois de congés rémunérés à hauteur des indemnités maladie. La France s'y oppose fermement.
2. Le COREPER du 13 juin, réunissant les représentants permanents de l'UE, a laissé deux points politiques en suspens:
 - La transférabilité entre le père et la mère du congé parental
 - Les modalités de rémunération et les périodes de vacances.
3. Lors du Conseil «Emploi et politique sociale» (EPSCO) du jeudi 21 juin, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un congé parental rémunéré non transférable avec une rémunération établie à un niveau «adéquat» d'un mois et demi. Sans surprise, la directive a été considérablement édulcorée par les Etats membres.
4. Le 11 juillet, les eurodéputés de la Commission EMPL ont voté le rapport de David Casa avec un niveau de congé de paternité rémunéré à 80% du salaire brut et 78% pour le congé parental et de soignant.

Le Conseil et le Parlement européen se sont réunis pour la première fois le 12 septembre sur la Directive très controversée relative à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée afin d'échanger leurs positions respectives et de convenir d'un calendrier initial pour les négociations interinstitutionnelles.

Cherchant à parvenir rapidement à une conclusion sur le sujet, le rythme établi par les deux institutions est vif. La prochaine réunion est prévue pour le 8 octobre, suivie d'une troisième le 8 novembre et d'une quatrième le 19 novembre. Le calendrier est ambitieux, d'autant plus que les négociations risquent d'être particulièrement difficiles, admet le rapporteur du Parlement, David Casa (PPE, Malte), qui s'attend à des affrontements avec le Conseil, compte tenu de la distance entre les positions.

Les deux institutions vont s'affronter au niveau des congés payés (paternité, congé parental), le Conseil optant pour une plus grande flexibilité, ne réclamant qu'une rémunération adéquate de 80% du salaire brut.

Les députés ont convenu d'une période non transférable de quatre mois, contre deux mois pour le Conseil, dont un mois et demi est rémunéré. La limite supérieure de l'enfant pour que les parents puissent demander des conditions de travail flexibles a été fixée à 10 ans. Dans ce cas également, le Conseil a préféré supprimer toute mention d'un âge exact. De plus, les députés veulent élargir la gamme de ceux qui peuvent demander le congé des aidants à des personnes qui s'occupent de membres de la famille jusqu'au second degré de parenté ou d'affinité.

12. ELA: certains pays d'Europe centrale et orientale se positionnent pour accueillir le futur siège

La Slovaquie, Chypre et la Roumanie figurent parmi les noms des États membres les plus fréquemment mentionnés. La Lettonie a également été mentionnée, de même que l'Estonie, mais elles n'ont pas été confirmées. La Roumanie est apparemment l'État membre le plus susceptible d'accueillir la nouvelle autorité.

Il est vrai que la Slovaquie, la Roumanie et Chypre n'ont pas d'agence de l'Union européenne sur leur territoire. La Lettonie, de son côté, a le Bureau de l'organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE). L'Estonie accueille quant à elle l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA).

Le processus de sélection du siège n'a toujours pas commencé. Le temps presse cependant car l'Autorité européenne du travail devrait commencer ses travaux de manière embryonnaire en 2019. Son siège provisoire serait apparemment fixé à Bruxelles en attendant l'annonce de la localisation de son siège définitif.

Pour rappel, les négociations au parlement ont commencé et le calendrier est serré: un vote en commission EMPL est prévu le 18 octobre.

Le CESE demande que le rôle des partenaires sociaux au sein de l'Autorité européenne du travail soit renforcé. Dans un avis sur la future Autorité européenne du travail qui a été adopté le 20 septembre, les membres du Comité économique et social européen (CESE) ont formulé une série de recommandations pour améliorer le rôle des partenaires sociaux dans la future entité. Par exemple, il propose que le groupe des parties prenantes devienne un conseil consultatif dans lequel le rôle des partenaires sociaux serait renforcé.

13. EMPLOI: Eurostat indique que le taux d'emploi est inférieur dans les villes que dans les zones rurales

Selon un rapport de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) publié le 19 septembre, les taux d'emploi enregistrés dans les villes et les banlieues (environ 72%) sont généralement inférieurs à ceux des zones rurales (73 %). Cela était particulièrement vrai en Belgique, avec un taux d'emploi de 62% dans les villes et de 72% dans les zones rurales. Les mêmes observations ont été faites pour l'Autriche, où le taux de chômage est de 70% pour les villes et de 79% pour les zones rurales. L'inverse est vrai pour les États membres d'Europe orientale où les taux d'emploi sont plus élevés dans les villes que dans les zones rurales, le cas le plus remarquable étant en Lituanie où le taux d'emploi est de 82% dans les villes mais de 68% dans les zones rurales.

Le rapport est disponible dans son intégralité [ici](#)

14. CROISSANCE: La Commission affirme que l'économie européenne est en croissance mais à un rythme plus lent qu'en 2017

Au cours du premier semestre 2018, l'économie de l'UE a poursuivi son expansion, mais "légèrement" moins vite qu'en 2017, a déclaré la Commission européenne dans son rapport trimestriel sur l'emploi et les développements sociaux en Europe (ESDE) publié le 24 septembre. "Depuis le début de 2018, le rythme de la croissance économique s'est modéré et les indicateurs les plus récents de l'enquête indiquent (...) une incertitude plus grande", explique le rapport. Le taux de croissance trimestriel du PIB au premier trimestre et au deuxième trimestre de 2018 était de 0,4% dans l'ensemble de l'UE et dans la Zone Euro. La plus faible croissance a été enregistrée en Italie (0,2%) et la plus élevée au Luxembourg (2%). L'Irlande a vu son économie se contracter de 0,6%. Les taux d'emploi ont également ralenti, pour s'établir à 0,4% au deuxième trimestre de 2018 (contre 1,7% au deuxième trimestre de 2017).

Le rapport est disponible [ici](#)

■ FINANCEMENTS EUROPEENS

15. FSE+: Mme Lope Fontagné cherche à ajuster les allocations du FSE après 2020 et à renforcer la lutte contre l'extrême pauvreté

CE QU'IL FAUT RETENIR

1. Le fonds social européen devrait être transformé en FSE+ pour la prochaine programmation 2021-2027, selon la proposition de la Commission présentée le 29 mai.
2. Issu de la fusion de plusieurs fonds, le FSE+ devrait recevoir 101,2 milliards d'euros sur la période, avec un lien plus direct vers le "semestre européen" (les recommandations annuelles de réformes de la Commission).
3. Le débat est lancé au Parlement européen, un rapport d'initiative sera voté en octobre

Selon le projet de rapport, la rapporteur sur le Fonds social européen post-2020 Plus (FSE +), Veronica Lope Fontagné (PPE, Espagne), soutient les principales orientations du projet de règlement sur la table, tout en modifiant certains niveaux d'allocations thématiques prioritaires.

Elle propose d'augmenter l'allocation budgétaire relative à la gestion partagée du FSE + pour aider les jeunes (15-29 ans) de 10 à 15%. Là où la Commission appelle les États membres à allouer au moins 25% de leurs ressources nationales du FSE + à la promotion de l'inclusion sociale, Mme Lope Fontagné explique que ce taux de 25% devrait être axé sur la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion sociale.

La députée souhaite aussi renforcer la dimension territoriale des régions confrontées à des problèmes démographiques «graves et permanents». Elle propose également d'inclure des ONG spécialisées et des organisations représentant les personnes vivant dans la pauvreté et l'exclusion sociale dans des partenariats impliquant spécifiquement ce phénomène. La députée modifie également l'article sur les objectifs spécifiques du fonds afin de lutter contre la discrimination et de promouvoir l'égalité des chances.

Elle ne remet pas en question la validité de la proposition de la Commission visant à renforcer le lien entre le fonds et le «semestre européen».

C'est un calendrier serré. L'eurodéputée a présenté son projet le 29 août. Les amendements devront être soumis au plus tard le 25 septembre. Le vote est prévu pour la fin du mois de novembre en vue de son adoption lors de la mini-plénière du Parlement européen fin novembre.

■ AGENDA EUROPE - SEPTEMBRE 2018 A DECEMBRE 2018

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 10 au 13 - Session plénière à Strasbourg 6, 18 et 24 - réunion de la Commission EMPL</p> <p>■ CONSEIL 10 - réunion des ministres en Conseil EPSCO 9 - Elections législatives en Suède 20 - Sommet européen à Salzbourg (Autriche)</p> <p>■ COMMISSION 24 au 26 - forum vieillissement actif et en bonne santé (Bilbao)</p> <p>■ EFFE 6 - Réunion du groupe de travail informel au Parlement européen 24 et 25 - visites politiques dans le cadre du projet PRODOME (Paris)</p>	<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 1^{er} au 4 et du 22 au 25 - Session plénière à Strasbourg 8, 9 et 18 - réunion de la Commission EMPL</p> <p>■ CONSEIL 18 et 19 - Conseil européen 11 et 12 - réunion des ministres en Conseil EPSCO 7 - Élections législatives en Lettonie 14 - 15 Législatives au Luxembourg et régionales en Bavière (+28) 26 - Élection présidentielle en Irlande</p> <p>■ EFFE 22 - Conseil d'orientation EFFE</p>	<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 12 au 15 et 28 et 29- Session plénière à Strasbourg 5 - 19 et 20 - 26 et 27 - réunion de la Commission EMPL Vote en commission EMPL sur la proposition de règlement sur le Fonds social FSE+</p> <p>8 et 9 - Congrès du Parti populaire européen (PPE) à Helsinki Désignation du candidat conservateur pour la présidence de la Commission européenne.</p> <p>8 et 9 - Congrès du Parti libéral européen à Madrid Désignation du candidat de l'ADLE pour la présidence de la Commission européenne. 23-25 - Congrès du Parti vert européen à Berlin Désignation du candidat écologiste pour la présidence de la Commission européenne.</p>
DECEMBRE		
<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 10 au 13 - Session plénière à Strasbourg 3 - réunion de la Commission EMPL</p> <p>■ CONSEIL 13 - 14 - Conseil européen 6 - 7 - réunion des ministres en Conseil EPSCO 7 - 8- Congrès du Parti socialiste européen Désignation du candidat socialiste pour la présidence de la Commission européenne.</p>		

■ NOMINATIONS

COMMISSION

- La française **Anne Bucher** prendra ses fonctions le 1^{er} octobre prochain à la tête de la Direction générale de la santé de la Commission. Elle dirigeait jusqu'à présent le comité d'examen de la réglementation de la Commission. Elle remplacera un autre Français, **Xavier Prats Monné**. En poste depuis 2015, il prend sa retraite à la fin du mois de septembre.
- **Petru Dumitru** fait désormais partie du département affaires sociales et inclusion de la DG EMPL de la Commission .

ETATS MEMBRES

- **Allemagne - Changements à la représentation permanente de l'Allemagne auprès de l'UE – Michael Clauss** devient le nouveau représentant permanent du pays auprès de l'UE, à la place de **Reinhard Silberberg**. Le diplomate est secondé par **Susanne Szech-Koundouros**, nommée représentante permanente adjointe à la place de **Peter Rösger**. Ambassadeur d'Allemagne en Chine de 2013 à 2018, Michael Clauss a une longue expérience européenne. Passé par Bruxelles en 1997 où il était conseiller à la représentation permanente de l'Allemagne, il a piloté les discussions au sein du ministère des Affaires étrangères lors de la convention européenne. Ancien directeur général pour les affaires européennes au ministère (2010-2013), il a également été commissaire chargé de la présidence allemande de l'UE en 2005.
- **France- Garance Pineau** va s'occuper des élections européennes pour La République en marche – La conseillère diplomatique de la Ministre du Travail va s'occuper, au côté de Christophe Castaner, de coordonner la campagne des européennes et la constitution des listes.
- **Malte** - Nomination du nouveau Représentant permanent auprès de l'UE: **Daniel Azzopardi**, remplaçant **Marlene Bonnici**.

PARLEMENT EUROPEEN

- **Marietje Schaake (ADLE), influente députée néerlandaise, ne se représentera pas en 2019** – L'eurodéputée néerlandaise, très active sur le droit d'auteur et le commerce international, a perdu les élections internes pour la tête de la liste de son parti, D66. Elle a annoncé qu'elle ne briguerait pas un nouveau mandat. Sa collègue et rivale **Sophie in't Veld**, très impliquée dans les questions de protection des données, mènera donc la liste D66 aux Pays-Bas lors des prochaines élections européennes.
- **Salvatore Domenico** a quitté son siège de député pour être Maire de Catania en Sicile

ECOSYSTEME

- **L'arrivée de Steve Bannon divise l'extrême droite européenne** – L'ex-conseiller de Donald Trump a annoncé durant l'été l'ouverture de sa nouvelle fondation à Bruxelles, Le Mouvement. Son objectif : fédérer les mouvements anti-UE de tout le continent dans la perspective des élections de mai 2019. Mais de nombreux partis ne voient pas d'un bon œil ce nouveau venu. Pour les Scandinaves, il est trop sulfureux. Pour les Allemands, les intérêts défendus par les formations européennes divergent trop. Seul le RN (ex-FN) semble séduit.

A propos de EFFE

Créée en 2012, La Fédération Européenne des Emplois de la Famille (EFFE) présidée par Marie Béatrice Levaux repose sur la volonté de faire vivre les principes de : libre choix du mode de vie et d'accompagnement des citoyens à leur domicile ; respect du domicile privé ; responsabilité sociale citoyenne.

L'EFFE (www.effe-homecare.eu) promeut et défend l'emploi à domicile auprès des institutions européennes : elle s'engage à porter un modèle d'innovation sociale au service des citoyens européens grâce aux services et aux emplois de la famille au domicile, se faisant le relais de la stratégie UE 2020 en faveur d'une « économie sociale de marché durable ». Maître-mot du secteur l'inclusion sociale est au cœur du secteur des emplois de la Famille en tant que source de croissance économique grâce à la création d'emplois de masse et la lutte contre le travail non déclaré.

Marie Béatrice Levaux (FEPEM) – Présidente ; **Andrea Zini** (ASSINDATCOLF) – Vice-président ; **Karmele Acedo** (Grupo SSI) – Secrétaire générale ; **Anita Poutard** (IPERIA-L'institut) – Trésorière.

CONTACT :

Aude Boisseuil, Déléguée générale (aboisseuil@fepem.fr) - +336 26 08 21 66



ASSOCIAZIONE
SINDACALE NAZIONALE
DEI DATORI DI
LAVORO DOMESTICO
Associazione riconosciuta



Le syndicat
professionnel
à votre écoute

